



HAL
open science

Licence professionnelle Développement social et médiation par le sport

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Développement social et médiation par le sport. 2017, Université d'Orléans. hceres-02028093

HAL Id: hceres-02028093

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028093>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Activités sportives spécialité Développement social et médiation par le sport

Université d'Orléans

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences, ingénierie

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Activités sportives spécialité Développement Social et Médiation par le Sport* (DSMS), dispensée en présentiel au sein du pôle Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'université d'Orléans, propose un accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables par la médiation du sport.

A l'issue de la formation, les étudiants sont capables de diagnostiquer les besoins des publics cibles afin de leur proposer des activités physiques susceptibles de répondre au mieux aux besoins de santé physique, mentale et sociale des personnes prises en charge. Cela suppose une capacité d'adaptabilité conséquente, puisque ces professionnels seront amenés à intervenir dans des milieux divers, non sans avoir inscrit leurs actions dans le cadre institutionnel donné (politiques sociales, milieu sportif, etc.). La formation est par conséquent très orientée vers la professionnalisation des étudiants, en témoignent les contenus professionnalisant de toutes les unités d'enseignement (UE), sans compter la place non négligeable occupée par le projet tuteuré de douze semaines et le stage d'un minimum de douze semaines. Envisagés comme des moments de production de savoirs et de savoir-faire, le projet tuteuré et le stage, associés à l'ensemble des autres UE, représentent des temps de construction autonome du futur professionnel.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la formation sont clairement identifiés et en adéquation avec la formation proposée. Elle propose un accompagnement - en utilisant comme support les activités sportives - des publics vulnérables et en difficultés. Pour ce faire, les étudiants issus de cette LP sont capables de diagnostiquer les besoins des publics cibles afin de leur proposer des activités physiques - « didactisées » - susceptibles de répondre au mieux aux besoins de santé physique, mentale et sociale des personnes prises en charge. cela suppose une capacité d'adaptabilité conséquente, puisque ces professionnels seront amenés à intervenir dans des milieux divers, non sans avoir inscrit leurs actions dans le cadre institutionnel donné (politiques sociales, milieu sportif, etc.). Trois secteurs d'emploi sont envisageables pour les détenteurs de la LP : associations, collectivités territoriales et fonction publique. Les métiers plus particulièrement visés, les plus proches des fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois), et indiqués dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), sont : éducateur social à dominante sportive (éducateur socio-sportif), éducateur sportif dans des milieux spécialisés, intervenant dans le milieu carcéral, etc. Les compétences attendues à la fin de la formation sont renseignées, mais restent larges et générales. La fiche RNCP est sur ce point plus précise que le rapport d'autoévaluation de la mention.

Organisation

La mise en place d'une UE « adaptation cohésion » dont l'objectif est de créer une dynamique groupale au sein de la promotion dès le début du premier semestre, révèle le souci de l'équipe éducative de créer les conditions de la réussite de tous. L'analyse des contenus des autres UE donne à voir une formation très orientée vers la professionnalisation des étudiants. En témoignent les UE « Sport et médiation » (70 heures, soit huit European credits transfer system (ECTS) ; « Méthodologie de Projet » (70 heures, soit six ECTS), « Projet tuteuré » (150 heures, soit dix ECTS) et « Stage et mémoire professionnel - Réaliser des interventions socio-sportives auprès de publics à besoin spécifique, et construire et gérer des projets socio-sportifs » (300 heures, soit dix ECTS). Les autres UE sont également orientées vers l'inscription des étudiants dans le monde professionnel. A noter également que sur les dix UE proposées quatre sont lissées sur l'année. Il s'agit principalement des UE à forte valence professionnelle. Procéder de la sorte est pertinent dans le sens où cela donne le temps aux étudiants de métaboliser des savoirs (méthodologique notamment) et savoir-faire (mise en œuvre de programmes d'intervention) souvent nouveaux pour eux. Finalement, excepté l'UE « adaptation cohésion » qui n'est affectée d'aucun ECTS, seule l'UE « Approche psychosociologique du développement social de l'individu » est présente au semestre un, et cinq (UE 4, UE 7, UE 8, UE 9 et UE 10) au semestre 2. Cette répartition fait du semestre 2 une période (trop) chargée. Une répartition plus équilibrée en nombre d'heures, d'UE et d'ECTS, serait bienvenue. Concernant les contenus d'enseignement, ils sont en cohérence avec les objectifs de professionnalisation affichés, mais pas suffisamment précisés pour en apprécier la pertinence. On note également un différentiel de 56 heures entre les heures inscrites dans la maquette (530 heures) et les heures effectivement réalisées par les enseignants et professionnels.

Positionnement dans l'environnement

Cette formation évolue dans un contexte local et régional favorable à son maintien et son évolution. Au regard de son positionnement géographique, la LP - unique dans la région et plus largement dans la Communauté d'universités et établissements (COMUE) - recrute et irrigue tout le grand ouest et le sud de la France. Les partenaires de la formation sont nombreux (Direction territoriale Centre Orléans de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ; plusieurs Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Centre Pénitentiaire Orléans-Saran, la Mission Locale de l'Orléans). D'autres partenariats sont en cours d'élaboration, sans compter les nombreuses collaborations avec des structures comme L'UFOLEP 45 ; L'Ecole Régionale du Travail Social ; L'Ecole deuxième Chance de Saint Jean le Blanc ; L'Etablissement Pour l'Insertion dans l'Emploi de Bourges-Osmoy.

Ces partenaires constituent des ressources à deux niveaux : ils sont susceptibles d'accueillir les étudiants en stage, d'une part, et d'intervenir dans la formation d'autre part.

Au niveau régional, la formation offre une possibilité de poursuite d'études pour les étudiants Centre-Val de Loire titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) carrières sociales, ou de divers Brevet de technicien supérieur (BTS). Elle permet des échanges de coopération avec les Ecoles du travail social de la région. Tout ceci fait de cette LP une formation tout à fait bien en phase avec le monde professionnel et par ricochet bien positionnée dans l'environnement.

Equipe pédagogique

La formation est dispensée par de nombreuses personnes : des universitaires, des enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) et des professionnels à hauteur de 36 % (soit 177 heures sur les 474 heures que compte la formation). Une équipe stable, mais qui peine à trouver des temps de coordination, ce qui ne facilite pas la communication et donc la mise en cohérence des contenus d'enseignement. Cela dit, les enseignements, les évaluations, les suivis des étudiants ne semblent pas trop en pâtir.

On note du côté des neuf enseignants (trois maîtres de conférences - MCF -, quatre professeurs agrégés - PRAG -, un professeur certifié - PRCE -, un enseignant dont le statut n'est pas renseigné) un déséquilibre des heures allouées. Sur les 302 heures, deux enseignants (un MCF de sociologie et un PRAG EPS doctorant) assurent respectivement 110 heures chacun, soit 73 % des heures en tout. On retrouve le même déséquilibre du côté des onze professionnels ; 100 heures (soit 58 % des heures) sont assurées par un psychologue. Le reste des heures est distribué aux dix autres selon des volants d'heures allant de 3 heures à 10 heures. Si la part des intervenants extérieurs est de 36 %, on s'étonnera que plus de la moitié de cet apport (100 heures) soit réservé à une « Directrice Mission Locale », sans plus d'explication, ce qui semble déroger au principe des 25 % minimum qui devraient être dévolus à des professionnels représentant le cœur de métier. Quant au 73 % des heures réalisées par seulement deux enseignants, cela doit également attirer l'attention, même si leurs deux matières (sciences de l'éducation et EPS) semblent complémentaires.

Une équipe de formation, composée de trois enseignants dont le responsable de la formation, de trois professionnels, de la responsable de la scolarité et d'étudiants se réunit deux fois dans l'année et plus si besoin. Elle réunit le conseil de perfectionnement (un exemple de compte rendu est fourni en annexe du dossier), discute des améliorations possibles à apporter à la formation, assure le suivi de l'insertion des anciens étudiants, etc. On observe cependant qu'aucun professionnel extérieur à la formation ne participe au conseil de perfectionnement, ce qui constitue une lacune.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Au regard de son positionnement géographique, la LP - unique dans la région - recrute, et c'est un point positif, dans tout le grand ouest (24 %), la Région centre (47 %), le sud-est de la France (12 %) voire au-delà (11 %). Depuis 2011, les effectifs oscillent entre 18 et 22 étudiants. Ce nombre correspond aux attendus de l'équipe pédagogique, dans la mesure où il permet la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée pour ce genre de formation. Les étudiants sont issus, pour une grande part, des filières STAPS (licence éducation et motricité - EM - et activités physiques adaptées et santé - APAS). Les autres accèdent à la LP avec une deuxième année de licence généraliste (L2), un DUT, un BTS ou bien, pour une minorité, par le biais d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis personnels et professionnels (VAPP). Leur origine géographique, très éclectique, est un point positif en ce sens que les étudiants sont par la suite plus mobiles. Parmi les 18 à 22 inscrits, ils sont 80 % à 100 % à obtenir la LP. Le dossier ne dit rien sur les trois ou quatre qui n'arrivent pas au bout de la formation. Il ne dit rien non plus sur le nombre de candidats à la formation et les modalités de sélection.</p> <p>Afin d'apprécier le devenir des étudiants, une enquête est réalisée tous les ans depuis 2010. Sur la vingtaine d'inscrits chaque année, ils sont entre six et quatorze à répondre pour l'enquête nationale et entre treize et dix-neuf pour l'enquête locale. Dans les deux cas, les résultats montrent un taux important (entre 70 % et 90 % en fonction des années) d'étudiants ayant mis le pied à l'étrier du monde professionnel. un à deux par an poursuivent leurs études dans les métiers de l'enseignement en direction des publics en difficulté notamment ou bien en master <i>Gestion de projets socio-sportifs</i>. Le nombre de personnes en recherche d'emploi après la formation reste marginal entre zéro et deux. Tout bien considéré, cette formation remplit largement sa fonction : professionnaliser et inscrire les étudiants dans le monde du travail.</p>
Place de la recherche
<p>La seule allusion faite à la recherche dans le dossier concerne des communications réalisées par les enseignants dans le cadre de colloques, sans plus de précision. La place donnée à la recherche est peu présente, même si les parcours proposés se basent sur l'expertise de certains enseignants dans le domaine de la recherche en sciences de l'éducation et de la sociologie notamment (sections du Conseil National des Universités 19, 70 et 74).</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les professionnels interviennent à hauteur de 36 % du volume horaire global de la formation. Le monde professionnel est également très présent au-delà des enseignements à proprement parler puisque les partenariats ainsi que les collaborations sont importantes. La lecture des contenus de formation donne, en effet, à voir une formation très orientée vers la professionnalisation des étudiants. En témoignent les UE « Sport et médiation » (70 heures, soit huit European credits transfer system (ECTS); « Méthodologie de Projet » (70 heures, soit six ECTS), « Projet tuteuré » (150 heures, soit dix ECTS) et « Stage et mémoire professionnel - Réaliser des interventions socio-sportives auprès de publics à besoin spécifique, et construire et gérer des projets socio-sportifs » (300 heures, soit dix ECTS). Finalement ce sont 34 crédits ECTS qui sont dévolus spécifiquement à la professionnalisation. Les autres UE sont également orientées vers l'inscription des étudiants dans le monde professionnel. Un accompagnement individualisé de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel est également prévu. Au regard des enseignements proposés, cette LP répond donc tout à fait à sa vocation première : former, accompagner, insérer les étudiants dans le monde professionnel.</p>
Place des projets et des stages
<p>Un projet tuteuré (10 ECTS) de 150 heures réalisé en groupe - « généralement réalisé en partenariat avec des structures extérieures » -, et un stage (10 ECTS) de douze semaines minimum scindé en deux périodes, sont prévus. L'évaluation individuelle et collective du projet tuteuré prend en compte les étapes de conception, construction de mise en œuvre, d'évaluation et du retour sur expérience. Le dossier ne précise pas les modalités d'évaluation (dossier, oral, soutenances). Ce projet, lissé sur l'année, représente plus d'un quart (28 %) du volume horaire de la formation hors stage.</p> <p>S'agissant du stage - dont l'objectif est de réaliser un diagnostic pour ensuite envisager une intervention auprès d'un public spécifique -, il est pensé dans une perspective de rencontre progressive de l'étudiant avec la réalité du terrain et des publics visés. De douze semaines minimum, le stage est découpé en deux périodes : quatre semaines en février, retour en formation pour retour d'expérience, puis huit semaines de mi-avril à mi-juin. Les étudiants peuvent rester dans la même structure ou en changer. Son évaluation se fait sous forme d'une soutenance (dont les membres du jury ne sont pas précisés) au cours de laquelle est également appréciée la réflexivité de l'étudiant. Trois notes sont posées pour l'évaluation du stage : la note de la structure d'accueil, la note du mémoire, et la note de soutenance orale. L'appréciation du maître de stage (la grille d'appréciation du stage est fournie en annexe du dossier) entre également en ligne de compte. 1/6ème des ECTS, soit dix, reviennent au stage.</p> <p>Envisagés comme un moment de production de savoirs, le projet tuteuré et le stage, les rapports du projet et du stage et la socialisation aux mondes professionnels qu'ils supposent, représentent, avec le temps de soutenance, des moments nodaux de la construction autonome du futur professionnel.</p>

Place de l'international
<p>La dimension internationale est peu présente dans le dossier, ce qui est compréhensible pour une LP qui forme aux métiers de l'accompagnement par les activités physiques et sportives à l'intention des institutions de l'hexagone. Cela dit, la LP accueille depuis 2011 quelques étudiants étrangers originaires du Maghreb et de l'Europe de l'Est. Par ailleurs, les étudiants de la formation sont incités à partir à l'étranger pour se sensibiliser à d'autres cultures. Deux d'entre eux ont pris comme destinations le Maroc et le Togo. Au sujet de l'enseignement des langues, le dossier précise explicitement : « aucun enseignement en anglais actuellement, juste une sensibilisation aux langages à développer et pour appréhender et comprendre différentes cultures », ce qui constitue une lacune pour un niveau licence dans la mesure où l'enseignement d'une langue vivante est obligatoire. Visiblement l'équipe des enseignants a fait le choix de la sensibilisation aux différentes cultures en français.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La LP recrute dans tout le territoire national et plus particulièrement dans le grand ouest (24 %), la Région centre (47 %), le sud-est de la France (12 %) et au-delà (11 %). La LP accueille de temps en temps (en moyenne un tous les deux ans) des étudiants étrangers originaires du Maghreb notamment. Les promotions sont composées d'étudiants issus des parcours EM et APAS des filières STAPS, d'étudiants titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un Brevet de technicien supérieur (BTS), et de titulaires d'un BAC+2 ayant une expérience avérée dans les domaines du sport. Les Validation des acquis de l'expérience (VAE) et les Validation des acquis professionnels (V.A.P) sont possibles mais demeurent rares : une seule depuis 2011. On peut donc théoriquement dire que le recrutement est diversifié. Cela dit, le dossier ne fait pas mention des caractéristiques des inscrits (sexe, boursiers...). On n'a aucune information non plus quant à la place réservée aux étudiants handicapés. Le recrutement sur dossier se fait en juin et juillet. Le nombre de candidats n'est pas précisé. Seule la dimension « volatile » des étudiants entre cette période et la rentrée est mentionnée pour justifier le nombre « élevé » (mais non précisé) « d'étudiants admis en liste principale avant l'été ». Autant de précisions qui manquent pour apprécier plus justement les modalités de recrutement, les passerelles et dispositifs d'aide à la réussite mis en place.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les cours se font en présentiel avec alternance de cours magistraux et de travaux dirigés. Le dossier fait mention d'un enseignement numérique présent dans quatre UE. L'espace numérique de travail (ENT) est utilisé de manière classique (courriels, recherche bibliographique, bases de données, etc.). L'ENT est également utilisé pour expérimenter le principe de la pédagogie inversée. Si l'utilisation du numérique est présent dans la formation, aucune formation spécifique ni certification n'est prévue dans la maquette.</p>
Evaluation des étudiants
<p>En matière d'évaluation, le contrôle continu est privilégié sous forme de travaux individuels ou collectifs. L'équipe dite « de formation », composée d'une dizaine de personnes (enseignants, professionnels, personnel administratif) se réunit deux fois dans l'année au moment des jurys notamment. Le tableau des contenus de la formation donne à voir un nombre d'European credits transfer system (ECTS) équilibré eu égard aux UE avec un poids substantiel pour l'UE 6 (Projet tuteuré - 10 ECTS) et l'UE 10 (Stage - 10 ECTS) ; ce qui est somme toute logique pour une LP. En dehors du fait que le dossier ne précise rien sur l'organisation d'une seconde session (rattrapage), les modalités d'enseignements et de leurs validations sont adaptées à des étudiants aux niveaux hétérogènes.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le résumé descriptif de la certification fait état des compétences à acquérir pour chaque UE. La même compétence se retrouve parfois dans plusieurs UE, ce qui renseigne sur la dimension transversale de certaines d'entre elles. Les compétences à acquérir à l'issue de la LP sont déclinées pour chaque UE. Le dossier ne fait toutefois état ni de portefeuille de compétences ni de supplément au diplôme.</p>
Suivi des diplômés
<p>Depuis 2009, pour connaître la situation professionnelle des anciens étudiants, une enquête est menée, par les anciens étudiants de la LP, selon trois modalités : à partir du réseau social des anciens étudiants ; par contacts directs (téléphones, rencontres...) ; par le biais de la messagerie électronique. La lecture du document intitulé « Répertoire des données des anciens étudiants de la licence professionnelle <i>Développement social et médiation par le sport</i> », placé en annexe du dossier d'autoévaluation, montre que beaucoup d'étudiants ayant obtenu la LP sont devenus éducateurs sportifs ou socio-sportifs. Si les modalités de recueil des données sont précisées, le dossier n'indique pas quelle instance réalise l'enquête en question.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Une équipe composée de trois enseignants dont le responsable de la formation, de trois professionnels, de la responsable de la scolarité, et d'étudiants se réunit deux fois dans l'année et plus si besoin. Elle réunit le conseil de perfectionnement - dont les professionnels extérieurs à la formation sont absents -, discute des améliorations possibles à apporter à la formation, assure le suivi de l'insertion des anciens étudiants.

En matière d'évaluation des enseignements, il est fait mention dans le dossier d'une évaluation systématique en fin d'année à dessein d'alimenter la « réflexion et les décisions du Conseil de Perfectionnement ». La grille d'évaluation des enseignements - très précise - est fournie en annexe. Cette grille d'évaluation, sous forme de questionnaire (consultable en annexe du dossier), est renseignée chaque fin d'année universitaire par les étudiants. Les résultats sont l'occasion, pour l'équipe de formation, de se saisir des remarques pour amender, les contenus et l'organisation de la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Forte attractivité.
- Situation géographique favorable, absence de concurrence régionale
- Taux de professionnalisation élevé.
- Place des UE professionnalisantes élevée.
- Un bon suivi des diplômés.

Points faibles :

- Faible place du numérique
- Déséquilibre dans la répartition des UE sur l'année.
- Absence d'un enseignement de langue vivante et d'un portefeuille de compétences

Avis global et recommandations :

La Licence professionnelle *Activités sportives spécialité Développement social et médiation par le sport* présentée dans ce dossier est tout à fait cohérente et trouve toute sa place dans le paysage de l'offre de formation de l'université d'Orléans. En proposant un accompagnement des publics en difficultés, elle offre non seulement un débouché aux nombreux étudiants STAPS optant pour un cycle court mais également à ceux ayant opté pour un cycle court après le bac (DUT, BTS) dans le but d'étayer plus avant leur formation. Elle offre aussi la possibilité à certaines personnes déjà insérées professionnellement d'un retour vers la formation par le biais de la VAE ou de la VAP de façon à renforcer ou consolider leurs acquis dans le domaine de l'éducation par le sport.

Au-delà de ces aspects positifs, et à dessein d'améliorer la formation, l'équipe pédagogique devrait se ménager du temps de coordination. Il serait également souhaitable de mieux répartir les heures des intervenants extérieurs, de développer plus avant l'utilisation du numérique, et de mettre en place un portefeuille de compétences. Pour être en conformité avec les textes régissant les licences professionnelles, il faudrait introduire une UE de langue vivante, et enfin éviter de proposer des UE à cheval sur les deux semestres tout en équilibrant la répartition des UE et des ECTS sur l'année.

Observations de l'établissement

Réponse au HCERES pour l'auto évaluation de la LP DSMS

Eléments de réponse et précisions

Frédéric Glomeron

Responsable de la formation

frederic.glomeron@univ-orleans.fr

Mai 2017.

Analyse

Organisation (p.4)

« On note également un différentiel de 56 heures entre les heures inscrites dans la maquette (530 heures) et les heures effectivement réalisées par les enseignants et professionnels. »

Le nombre d'heures étudiants est de 400h dans la maquette de formation hors projets tuteurés et stages.

Parmi les interventions des professionnels, des heures (environ 20h) sont effectuées gracieusement dans le cadre de leurs activités professionnelles.

« réserver plus de la moitié de cet apport au seul psychothérapeute déroge au principe des 25 % minimum qui devraient être dévolus à des professionnels représentant le cœur de métier.

La professionnelle qui intervient sur un volume important n'est pas le psychothérapeute mais la Directrice d'une structure d'insertion (Mission Locale) spécialiste des politiques jeunes et politique de la ville, élément central dans les problématiques de développement local par le sport.

Modalité d'enseignement et place du numérique (p.6)

« Si l'utilisation du numérique est présent dans la formation, aucune formation spécifique ni certification n'est prévue dans la maquette. »

Le C2I est proposé à tout étudiant de l'université d'Orléans. Les étudiants de la LP DSMS sont invités (pour ceux qui n'en sont pas titulaires) à suivre la préparation. Une formation en ligne est organisée par l'Université et des créneaux spécifiques sont réservés pour le passage des épreuves de certification et prises en compte dans le planning de la formation. Cette formation est proposée hors maquette.

Présentation (p. 3)

« ...place non négligeable occupée par le projet tuteuré de douze semaines »

Le projet tuteuré s'effectue de début novembre à fin mars, sur une amplitude de 5 mois (dont un mois de stage).

Equipe pédagogique (p.4)

« un enseignant dont le statut n'est pas renseigné »

L'enseignant, Dr en 70^{ème} section, dont le statut n'est pas renseigné est contractuel à l'Université d'Orléans.

Effectifs, insertion et poursuite d'études (p. 5)

« Le dossier ne dit rien sur les trois ou quatre qui n'arrivent pas au bout de la formation. »

Les étudiants qui ne sont pas allés au bout de la formation, depuis sa création :

- un avait arrêté la formation pour préparer le championnat de France de boxe. Il était en formation Continue et a repris son travail d'éducateur dans une collectivité territoriale. Il envisage actuellement de faire une VAE pour obtenir le diplôme.
- Une avait fait le constat d'une erreur d'orientation et a repris une formation bac + 3 dans un autre domaine.
- Cette année une étudiante, sportive de Haut niveau en Handball, a arrêté en février la formation, car elle est passée professionnelle et a du se concentrer sur son activité sportive. Elle envisage de la finir ultérieurement...

« Il ne dit rien non plus sur le nombre de candidats à la formation et les modalités de sélection. »

Voir précisions dans le paragraphe :

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite (p.6)

Place de la recherche (p.5)

« La place donnée à la recherche est peu présente

La formation LP DSMS est, depuis sa création, un « laboratoire » d'expérimentation de dispositifs pédagogiques. Une thèse de doctorat (74^{ème} section) réalisée par une enseignante de la formation, est en cours d'achèvement sur l'expérimentation d'ateliers d'intervention et de partage de compétences. Le travail permet de mesurer la transformation des futurs professionnels, la construction de leur identité et leurs compétences professionnelles. Des ponts sont donc établis de manière étroite avec les enseignements.

Plusieurs communications (70^{ème} section) ont été réalisées sur la base des ateliers expérimentaux. Les résultats de la recherche ont enrichi les dispositifs pédagogiques et la réflexion collective avec les étudiants.

Place des projets et des stages (p.5)

« Le dossier ne précise pas les modalités d'évaluation (dossier, oral, soutenances). »

L'évaluation du projet tuteuré est constituée de plusieurs éléments :

- le suivi du travail individuel et collectif au long (un cahier de vie du projet est demandé au groupe projet), de l'évaluation du projet demandée aux étudiants, d'un dossier collectif et d'une soutenance dont le jury est constitué du tuteur universitaire, d'un(e) enseignant(e) de la formation et d'un professionnel (si possible) lorsque le projet est réalisé en collaboration avec une structure extérieure.

« S'agissant du stage (...) son évaluation se fait sous forme d'une soutenance (dont les membres du jury ne sont pas précisés) »

L'évaluation des soutenances de stages des étudiants est réalisée par un jury composé du tuteur universitaire, du maître de stage de la structure (s'il peut être présent) et d'un enseignant ou intervenant de la formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite (p.6)

« Caractéristiques des inscrits (boursiers, sexe) »

A titre d'exemple pour l'année 2015-2016 :

Sexe	Nbre	dont boursiers
Masculin	8	3
Féminin	11	4
<i>Total</i>	<i>19</i>	<i>7</i>

« Le nombre de candidats n'est pas précisé. Seule la dimension « volatile » des étudiants entre cette période et la rentrée est mentionnée pour justifier le nombre « élevé » (mais non précisé) « d'étudiants admis en liste principale avant l'été ». Autant de précisions qui manquent pour apprécier plus justement les modalités de recrutement... »

Le nombre de dossiers de candidature est environ de 50 par an. Une première sélection est effectuée sur dossier. 35 candidats sont en moyenne auditionnés en entretien individuel d'une demi-heure par un jury composé du responsable de formation et de l'enseignante responsable des activités sportives pour une promotion de 20 personnes.

« On n'a aucune information non plus quant à la place réservée aux étudiants handicapés »

L'accueil des candidats en situation de handicap est prévu. Nous n'avons pas de traitement différencié dans la phase de recrutement. Nous avons eu plusieurs étudiants dépendants de la « passerelle handicap » de l'Université, avec aménagement des conditions et durées d'examens. Les intervenants intègrent et adaptent leurs enseignements de manière individualisée. Les travaux collectifs permettent aussi le travail collaboratif, l'entraide est incitée et valorisée au sein de la promotion.

Evaluation des étudiants (p.6)

« le dossier ne précise rien sur l'organisation d'une seconde session (rattrapage) »

Une 2^{ème} session d'examens est organisée début septembre. Ce calendrier permet aux étudiants n'ayant pu faire leur stage pour quelque raison que ce soit, de bénéficier de la période estivale pour effectuer une période professionnelle.

Les modalités d'examens sont précisées aux étudiants dans le document des modalités de contrôle des connaissances MCC validé en CFVU.

Suivi de l'acquisition de compétences (p.6)

« Le dossier ne fait toutefois état ni de portefeuille de compétences ni de supplément au diplôme. »

Un portefeuille de compétences a été initié en formation depuis plusieurs années et sera développé dans le prochain contrat. Une évaluation par compétences est prévue et sera généralisée pour l'ensemble des enseignements.

Concernant le supplément au diplôme, il commence juste à être mis en place en STAPS, dans un des parcours de licence. Il sera étendu à la LP DSMS.

Suivi des diplômés (p.6)

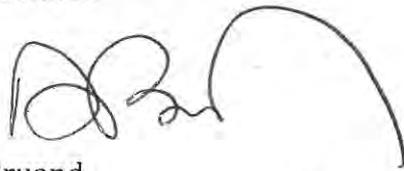
« le dossier n'indique pas quelle instance réalise l'enquête en question »

Actuellement, deux sources d'enquêtes sont utilisées :

- l'Observatoire de la Vie Etudiante fait une enquête et le responsable de formation essaie de faire un suivi individualisé avec l'ensemble des anciens étudiants. Le répertoire des anciens étudiants a ainsi été réalisé avec l'ensemble de ces données par le responsable de formation et l'aide ponctuelle d'étudiants de la formation.

Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président



Ary Bruand